188 (2009-2010) — N° 5

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

10 NOVEMBRE 2010

RÉSOLUTION

instaurant des cours de conduite défensive et éco-responsable en faveur des agents de la Région wallonne *

Texte adopté en séance plénière

du 10 novembre 2010

* Voir Doc. **188** (2009-2010) – N[os] 1 à 4.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

RÉSOLUTION

instaurant des cours de conduite défensive et éco-responsable en faveur des agents de la Région wallonne

Le Parlement wallon,

Considérant que la circulation routière devient de plus en plus dense et génère de ce fait davantage de dangers;

Considérant que nombre de conducteurs n'ont pas toujours les réflexes adéquats ou la conduite appropriée en fonction, notamment, de la densité de circulation et des conditions météorologiques;

Considérant que les accidents causés par les agents de l'administration de la Région wallonne dans le cadre de leurs missions et ceux dont ils sont victimes représentent un coût matériel et humain non négligeable;

Considérant l'impact environnemental que représente le parc automobile de la Région wallonne;

Considérant qu'il est de la responsabilité de chacun, y compris de la Région wallonne, de poser les gestes opportuns pour réduire la facture écologique et de montrer ainsi l'exemple;

Considérant que les aptitudes de conduite responsables et sécurisantes peuvent s'acquérir en un minimum de temps auprès de centres de perfectionnement de conduite agréés;

Considérant que la plupart des compagnies d'assurances accordent des réductions sur les primes d'assurances dès lors que ces cours de perfectionnement de conduite automobile ont été suivis et considérant que des économies en termes d'énergie peuvent également être réalisées en adoptant une conduite éco-responsable;

Demande au Gouvernement wallon :

– prioritairement, d'organiser au sein des services et administrations de la Région wallonne une campagne de sensibilisation à la conduite défensive et éco-responsable;

– de développer, progressivement, dans le respect de la législation sur les marchés publics et selon les moyens budgétaires disponibles, des cours de conduite défensive et éco-responsable en priorité en faveur des agents de la Région wallonne habilités à utiliser un véhicule de manière très régulière dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.